


# La Section Européenne

- Deux heures d'anglais hebdomadaires supplémentaires
- Pendant les trois années du lycée
- Contrôle continu et une épreuve orale pour le Baccalauréat
- Mention « Section Européenne » sur le diplôme du Baccalauréat en cas de réussite
- Proposition de la certification de l'université de Cambridge



Les deux heures d'anglais se répartissent en **une heure de DNL\*** avec un enseignant certifié "DNL langue anglaise" et **une heure avec un professeur d'anglais.**

\* : Discipline Non Linguistique

## Conditions requises :

- **Être motivé** par l'anglais et être conscient que l'option est un **approfondissement** de la langue anglaise et non du soutien
- **Être curieux** et intéressé par la culture générale, la culture scientifique
- Être un choix personnel, **l'élève s'engage** pour les trois années de lycée
- Être capable d'adaptabilité face à la diversité des activités proposées : travail de groupe, travail en classe entière, travail en autonomie...
- **Être impliqué** dans son travail personnel
- **Participer activement** en cours
- Avoir conscience qu'il y aura des **évaluations** qui feront partie de la moyenne trimestrielle

**NB : Les enseignants se réservent le droit d'effectuer une sélection fin octobre.**



## Objectifs principaux :

Développer ses compétences en anglais,  
**approfondir** ses connaissances sur l'Union Européenne,  
**travailler l'anglais différemment** par le biais des cours de DNL.